



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 24 Novembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 16 Novembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Modification de quotités - Création et suppression de postes - Validation du tableau des effectifs

Présents : 24

AYMAT Pascale (Saint-André-de-Cubzac), BLANC Jean-Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac-les-Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint-André-de-Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint-Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas - Val-de-Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint-André-de-Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), JOLLIVET Célia (Peujard), LAVAUD Véronique (Saint-André-de-Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val-de-Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac), PEROU Laurence (Saint-André-de-Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint-André-de-Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint-Gervais), TABONE Alain (Cubzac-les-Ponts), TARIS Roger (Tauriac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

BRUN Jean-Paul (Saint-Antoine - Val-de-Virvée) à LOUBAT Sylvie (Salignac-Val-de-Virvée), COURSEAUX Michael (Saint-André-de-Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), PINSTON Stéphane (Saint-André-de-Cubzac) à POUX Vincent (Saint-André-de-Cubzac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint-Laurent-d'Arce) à BLANC Jean-Franck (Teuillac), TELLIER Nicolas (Saint-André-de-Cubzac) à MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac).

Absents excusés : 5

BAGNAUD Gérard (Cubzac-les-Ponts), BERARD Francis (Prignac-et-Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), FAMEL Olivier (Saint-André-de-Cubzac), MARTIAL Christophe (Val-de-Virvée).

Absents : 2

BELMONTE Georges (Saint André-de-Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint- Trojan).

Secrétaires de séance : Pierre JOLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L5111-7 et L 5111-8,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 – articles 3 II,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

1/Création : Agent des services technique

Il est proposé de créer un poste d'agent des services techniques **en quotité 35/35^{ème}**.

L'agent technique sera rattaché aux services techniques et amené à effectuer des remplacements pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Saint André de Cubzac et Tauriac, en l'absence de la gestionnaire.

Les missions principales assurées au titre des espaces verts seront notamment :

- Conduite des machines de tontes
- Désherbage et entretiens des massifs
- Coupe, taille de spécimens et de haies
- Nettoyage et enlèvement des éléments coupés et taillés
- Petits travaux de reprise des Plateaux-Multisports
- Réalisation des changements d'affichage de panneaux sucettes
- Nettoyage des véhicules et des locaux techniques (1 fois dans l'années avec le reste de l'équipe)



Les missions principales assurées au titre des AAGV seront (essentiellement en l'absence de la gestionnaire) :

- Accueil des familles sur l'aire d'accueil
- Suivi administratif des entrées, séjours et sorties
- Encaissements des droits de place et préparations de l'eau et l'électricité
- Restitution des soldes au départ de la famille
- Veille au maintien de la propreté des accès de l'aire
- Traitement des réclamations sur le fonctionnement des installations en lien avec les services techniques de G3C
- Orientation des demandes sociales des familles vers les services sociaux

Une formation initiale et un suivi régulier est assuré par des professionnels. Les confirmé.es en gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Cette ouverture de poste donnera donc lieu à déclaration de vacance d'emploi avec appel à candidature sur le **grade** :

- **Adjoint technique,**
- **Adjoint technique principal de 2ème classe**
- **Adjoint technique principal de 1ère classe.**

Les postes sur les grades qui ne seront pas utiles seront fermés et donc supprimés du tableau des effectifs selon la procédure classique.

En ce qui concerne ce poste d'adjoint technique, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 en cas de vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale d'un an, renouvelable une fois si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas abouti.

Aucun niveau de diplôme n'est exigé.

L'agent sera recruté par référence à un indice Majoré sur la grille indiciaire des adjoints technique territoriaux selon le profil du candidat.

La rémunération brute sera établie par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement entre le premier et le dernier échelon.

2/ Ouverture d'un poste de technicien territorial

Considérant qu'un adjoint technique a obtenu le concours de technicien territorial il est proposé d'ouvrir un poste de technicien territorial au tableau des effectifs à compter du 01/12/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De Créer au tableau des effectifs, à compter du 1er décembre 2021, les postes suivants :
 - o 1 poste d'Adjoint technique (C1) à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe (C3) à temps complet
 - o 1 poste de technicien territorial

- D'approuver le tableau des effectifs joint en annexe
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

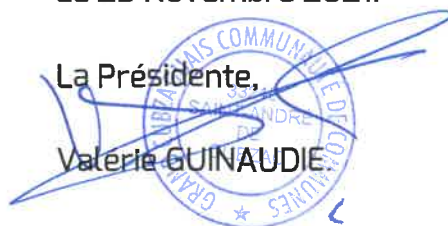
Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 25 Novembre 2021.

La Présidente,

Valérie GUINAUDIE



NATURE DES EMPLOIS	TABLEAU	MODIFICATIONS 2021 DU TABLEAU		MODIFICATIONS DU TABLEAU	Nouveau tableau	EMPLOIS	
	01/11/2021	Création	suppression		01/12/2021	POURVUS	NON POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS	3			0	3	3	0
* TEMPS COMPLET	3	0	0	0	3	3	0
Directeur Général 20 000 à 40 000 Hbts	1			0	1	1	
Directeur Général Adjoint 20 000 à 40 000 Hbts	2			0	2	2	
FILIERE ADMINISTRATIVE	35	0	0	0	35	32	3
* TEMPS COMPLET	33	0	0	0	33	30	3
Attaché hors classe	1			0	1	1	0
Attaché Principal	3			0	3	3	0
Attaché Territorial (dont 2 emplois non permanents)	9			0	9	9	0
Rédacteur Principal 1ère classe	0			0	0		
Rédacteur Principal 2ème classe	0			0	0		
Rédacteur	3			0	3	3	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	4			0	4	3	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	6			0	6	5	1
Adjoint Administratif	7			0	7	6	1
* TEMPS NON COMPLET	2	0	0	0	2	2	0
Attaché Territorial (14/35ème)	1			0	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (30/35ème)	1			0	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe (30/35ème)	0			0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	18	4	0	4	22	16	6
* TEMPS COMPLET	17	4	0	4	21	15	6
Ingénieur	0			0	0		0
Technicien principal 1ère classe	0			0	0		
Technicien principal 2ème classe	0			0	0		
Technicien	3	1		1	4	4	0
Agent de Maîtrise Principal	1			0	1	1	
Agent de Maîtrise	2			0	2	2	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	1		1	3	1	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	1		1	3	1	2
Adjoint technique	7	1		1	8	6	2
* TEMPS NON COMPLET	1	0	0	0	1	1	0
Adjoint technique Principal 2ème classe (28/35ème)	1			0	1	1	0
Adjoint technique (28/35ème)	0			0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	20	0	0	0	20	14	6
* TEMPS COMPLET	17	0	0	0	17	12	5
Animateur Principal 1ère classe	1			0	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	0			0	0		
Animateur	6			0	6	6	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	3			0	3	2	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2			0	2	0	2
Adjoint d'animation	5			0	5	3	2
* TEMPS NON COMPLET	3	0	0	0	3	2	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	0	0	0	0		
Adjoint d'animation Principal 2ème classe (11,30/35ème) + (19/35ème)	2	0	0	0	2	2	
Adjoint d'animation (18/35ème)	1			0	1	0	1
FILIERE MEDICO SOCIALE	50	0	0	0	50	36	14
* TEMPS COMPLET	42	0	0	0	42	31	11
Puéricultrice hors classe	0			0	0		
Puéricultrice classe supérieure	1			0	1	0	1
Puéricultrice classe normale	1			0	1	1	
Technicien paramédical classe supérieure	1			0	1	0	1
Technicien paramédical classe normale	0			0	0		
Educateur Jeunes Enfants 1ère classe	3			0	3	2	1
Educateur Jeunes Enfants 2ème classe	1			0	1	1	
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	1			0	1	1	
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	0			0	0	0	
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère classe	5			0	5	5	
Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe	4			0	4	2	2
Agent social principal 1ère classe	4			0	4	4	
Agent social principal 2ème classe	9			0	9	8	1
Agent social	11			0	11	7	4
Psychomotricien de classe normale	1			0	1	0	1
* TEMPS NON COMPLET	8	0	0	0	8	5	3
Agent social principal 2ème classe (20/35ème)	2			0	2	1	1
Agent social (17,30/35ème), (32/35ème), 3*(27/35ème), (31,30/35ème), (15/35ème), (24/35ème)	6			0	6	4	2
FILIERE CULTURELLE	17	0	0	0	17	15	2
* TEMPS COMPLET	2	0	0	0	2	2	0
Assistant Enseignement Artistique principal 1ère classe	2			0	2	2	
Assistant Enseignement Artistique principal 2ème classe	0			0	0		
Assistant Enseignement Artistique	0			0	0		
* TEMPS NON COMPLET	15	0	0	0	15	13	2
Assistant Enseignement Artistique principal 1ère classe 2*(3/20ème), (6/20ème), (9/20ème)	6			0	6	5	1
Assistant Enseignement artistique principal 2ème classe (9/20ème)/ (3,75/20ème)	2			0	2	1	1
Assistant Enseignement artistique	7			0	7	7	
TOTAL GENERAL	143	4	0	4	147	116	31

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20211125-2021_144-DE